

LE DESCHAUX « Étang communal FAIGNY »

Réglementation générale 2025

Date d'ouverture: 27 avril 2025 à 7 h - Date de fermeture: 23 novembre 2025 à 18h

«Le fait de pêcher, vaut acceptation du règlement»

- L'autorisation de pêcher est accordée tous les jours, pendant la période d'ouverture, du lever au coucher du soleil, à tous les habitants de Le Deschaux et ayants droits* munis d'une carte.
- Le droit de pêche ne s'applique qu'au seul titulaire de la carte.
- Le titulaire peut toutefois inviter des personnes extérieures à la commune (il devra personnellement, muni de sa carte, faire la démarche d'en acheter une à la journée pour son invité, qu'il accompagnera à la partie de pêche).
- **La pêche est limitée à deux cannes.**
- La pêche en barque, avec des cuissardes, des pantalons de pêche est interdite.
- **La pêche au carnassier n'est autorisée qu'au vif.**
- **Interdiction d'utiliser cuillères, leurres artificiels**, poissons morts maniés, de pêcher à la dandine et à la mouche.
- La commune se réserve le droit de fermer la pêche pour alevinage ou autres problèmes afférents à des motifs de sécurité ou travaux.
- Les pêcheurs devront à tout moment être en mesure de présenter leur carte de pêche et d'identité aux contrôles qui seront faits par les gardes de l'association et de l'ONF, sous peine de sanctions.
- Interdiction de pêcher avec des cannes en carbone et en règle générale sous la ligne à haute tension, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'accident.
- La baignade est interdite ainsi que le canotage et tout système de circulation sur l'eau.
- Les lieux doivent être laissés propres, en utilisant les poubelles à disposition, pour tous les déchets.

***Ayants Droits:** Ascendants et descendants directs d'habitants de Le Deschaux, ne résidant pas dans la commune et les propriétaires d'une résidence secondaire dans le village.

Taille et nombre de prises autorisées par pêcheur et par jour

	Brochet	Sandre	Truite	Black-bass	Carpe	Friture	Écrevisse
Prise par jour	1	1	3	1	2	3 kg	illimité
Taille minimum	50 cm	45 cm	aucune	23 cm	35 à 55 cm		

Les carpes au-delà de 55cm seront remises à l'eau afin d'assurer la reproduction. Toutes les carpes Amour ou Amour Blanc devront être remises à l'eau immédiatement.

Prix des cartes : (en vente au magasin PROXI Le DESCHAUX, paiement par chèque ou espèces)

Adultes et enfants nés avant 2011 : 35 € à l'année - 7 € à la journée

Enfants nés entre 2012 et 2015 : 20 € à l'année - 5 € à la journée

Enfants nés après 2015 : pêche gratuite mais pêche limitée à **une seule ligne.**

ATTENTION A LA LIGNE A HAUTE TENSION